

COMMUNE
DE

REUNION

SERPAIZE

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie en séance publique :

LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

à 19 h 30

Affiché, le 8 septembre 2026

Le Maire,
Max Kéchichian



ORDRE DU JOUR Session ____ordinaire

- PARC IMMOBILIER « LE MARELLIA »
- CONVENTION RELATIVE AUX AIDES APPORTEES PAR LES MISSIONS SOCIALES DE PROCIVIS VALLEE DU RHONE DANS LE BUT DE FAVORISER L'ACCESSION A LA PROPRIETE
- VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION
 - PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE
 - CONVENTION POUR L'AUTORISATION DU DROIT DES SOLS
 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVISIONS METEOROLOGIQUES
- TERRITOIRE ENERGIES DE L'ISERE
 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ
- CAF DE L'ISERE - CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL
 - POSTE CHARGE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE SEVENNE/PONT-EVEQUE
- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027
 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS
- FINANCES
 - EMPRUNT DE 80 000 EUROS
 - DELEGATIONS ET INDEMNITES DES ELUS
 - CREANCES IRRECOUVRABLES
 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- COMPTE RENDU DE COMMISSIONS ET DIVERS